

LES VARIANTES ÉTUDIÉES

Les améliorations apportées au projet

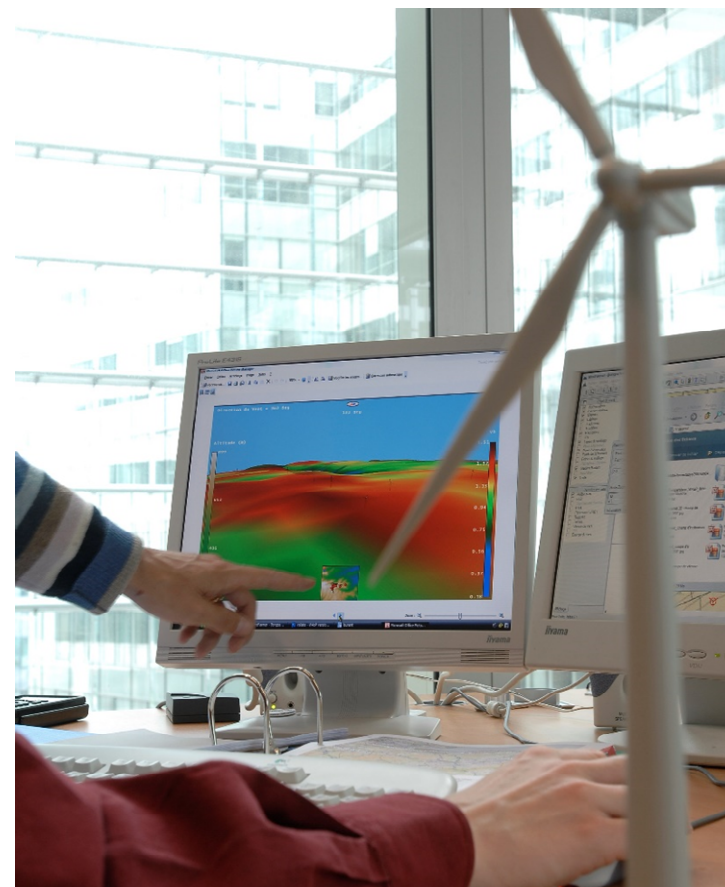
① LE PROJET TECHNIQUE : les scénarios étudiés par EDF Renewables pour optimiser la ressource en vent

D'après le mât de mesure implanté sur le site, **la vitesse moyenne du vent est de 6,8 m/s à 134 m au-dessus du sol** (hauteur de la nacelle), ce qui permet d'envisager le déploiement d'un parc éolien dans le secteur.

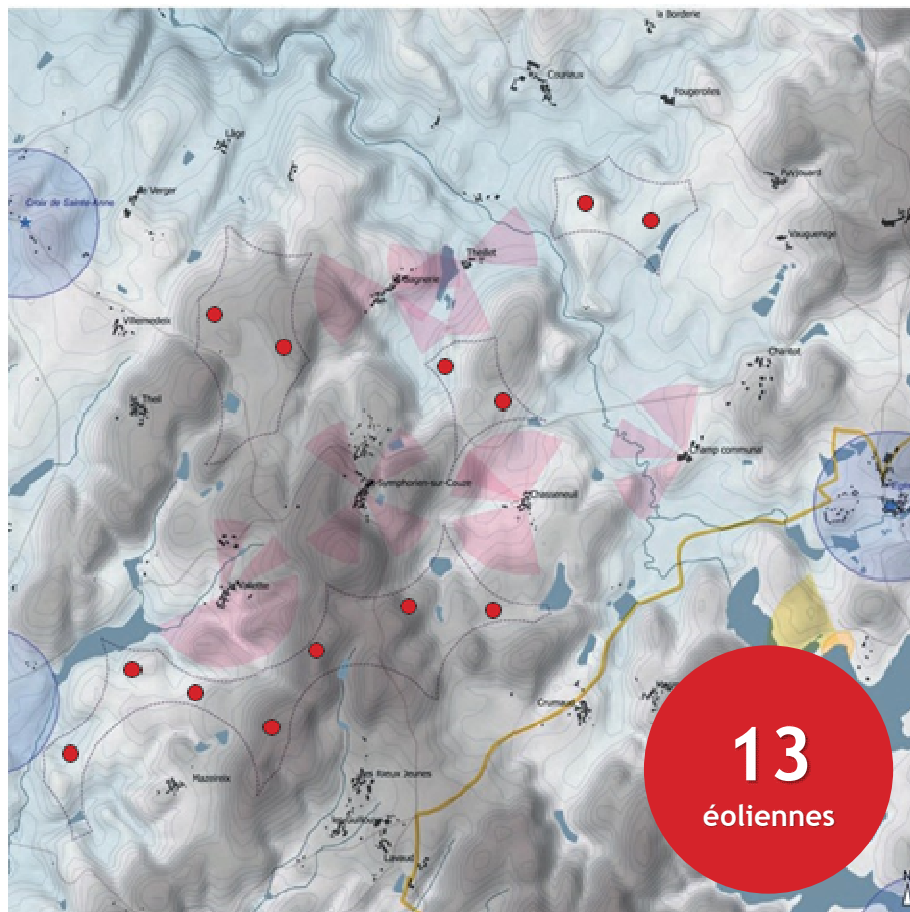
Pour profiter au mieux de cette ressource en vent, EDF Renewables étudie plusieurs scénarios, en respectant :

- les distances réglementaires de 500 m aux habitations et aux zones à urbaniser,
- la distance aux routes,
- le périmètre de captage des eaux,
- et les enjeux faune-flore (milieux humides, parcelles boisées...).

En savoir +
Livre 4,2 Etude d'impact
Chapitre 5.3



Variante à 13 éoliennes : scénario permettant d'exploiter au maximum la ressource en vent autour de Saint-Symphorien-sur-Couze



Variante à 10 éoliennes : le scénario suit les lignes de crête pour chercher une meilleure insertion paysagère



② LE PROJET CONCERTÉ : le scénario choisi par les élus et proposé à la concertation

Sur la base des premiers scénarios proposés, un travail de concertation a été mené entre les élus locaux et EDF Renouvelables.

Il en ressort une volonté de rechercher une plus grande cohérence avec les paysages du site.

Les élus optent pour un scénario à 7 éoliennes considéré comme un maximum pour le territoire.



Chapelle Saint-Martin



La Cour du Verger



Lande de Bramefan

En savoir +
Livre 4,2 Etude d'impact
Chapitre 5.3

“

Selon les élus, le projet doit être dimensionné à ce territoire rural qui n'a pas vocation à accueillir un trop grand nombre d'éoliennes.

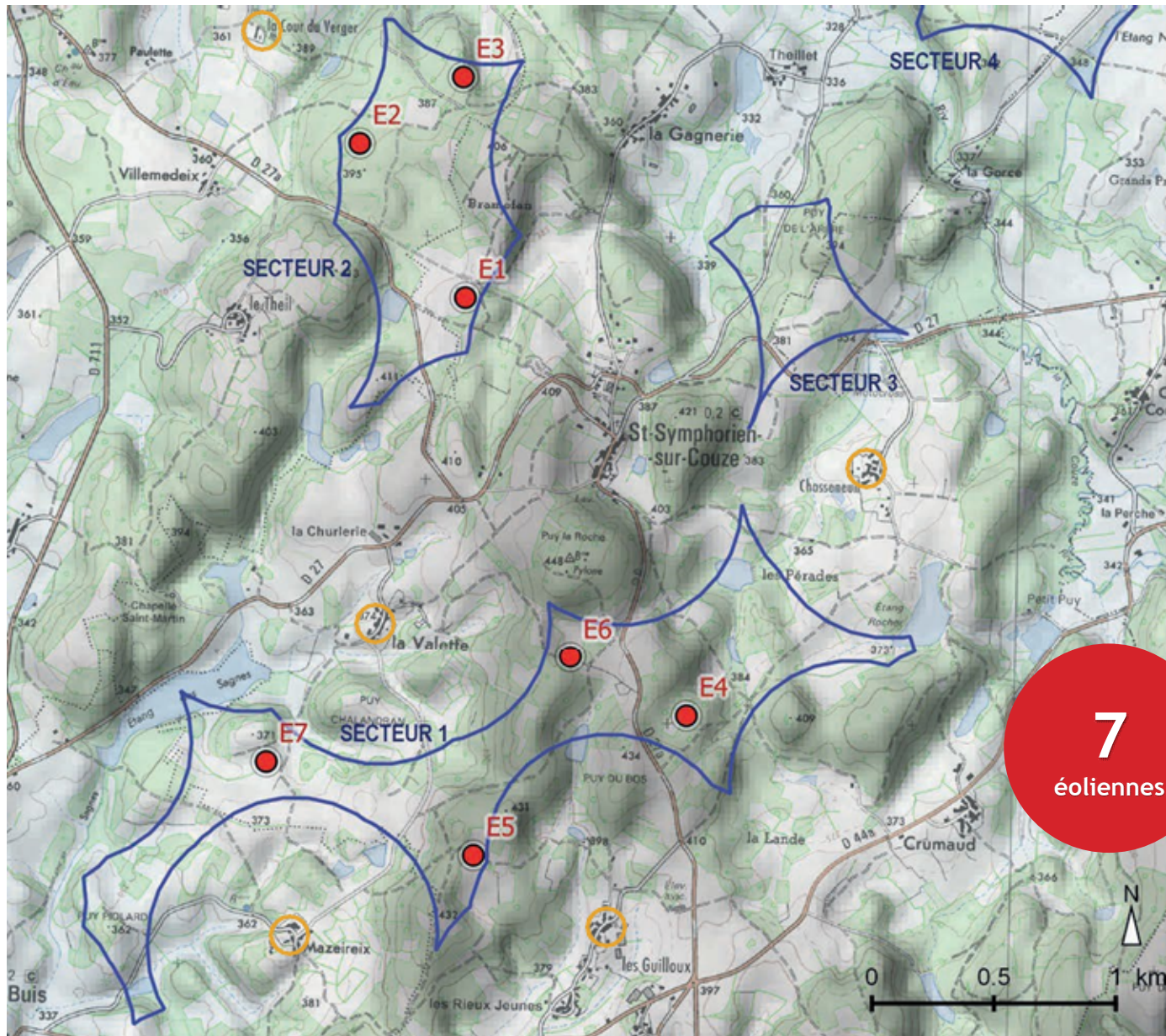
”

Dans ce nouveau scénario, les éoliennes se concentrent sur les reliefs les plus importants :

- le groupe de trois éoliennes dans le secteur 2 fait le lien entre la Basse-Marche, la vallée de la Couze et les monts d'Ambazac ;
- les trois éoliennes à l'est du secteur 1 entourent une tête de vallon ;
- l'éolienne à l'ouest du secteur 1 s'inscrit en prolongement de l'étang des Sagnes.

Pour minimiser l'effet sur les hameaux voisins, les éoliennes sont en général implantées à l'arrière des habitations et ne se retrouvent pas dans leur champ de vision habituel. De plus, aucune habitation n'est à moins de 600 m d'une éolienne.

Dans ce scénario, les élus identifient certains sites à prendre en compte : la chapelle Saint-Martin et l'étang de Gadore, la lande de Bramefan, et les gîtes touristiques, notamment La Cour du Verger à Roussac.



Variante à 7 éoliennes :
*un scénario considéré comme
maximaliste par les élus*

③ LE PROJET OPTIMISÉ : le scénario issu de la concertation

Le scénario à 7 éoliennes est présenté aux habitants, lors des permanences publiques en mairies et des rencontres avec les riverains les plus concernés :

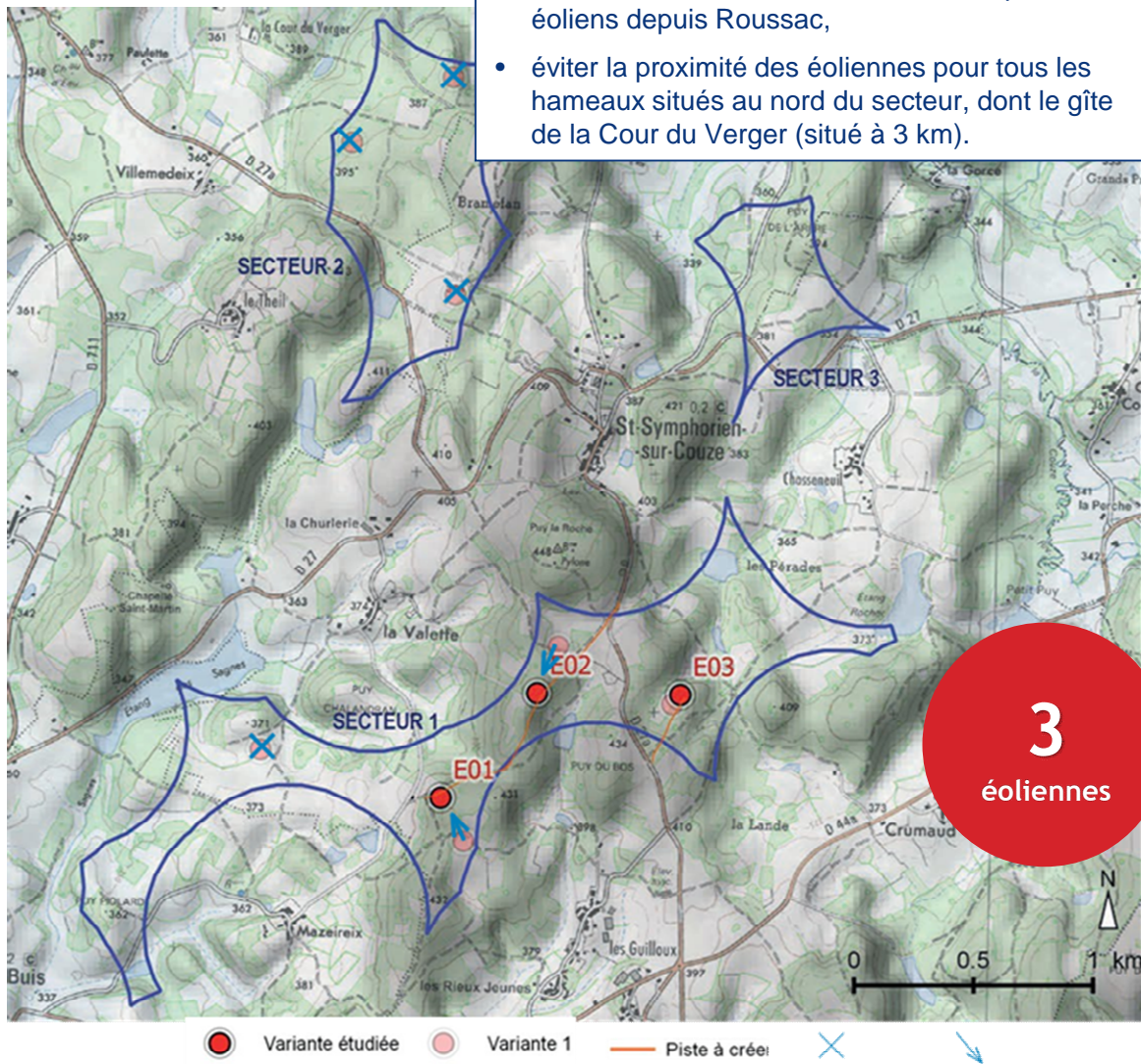
- des habitants de La Valette, soucieux de la proximité des lieux d'habitation,
- le propriétaire du gîte de La Cour du Verger,
- des habitants du hameau de Chasseneuil, propriétaires de gîtes et de la ferme équestre.

Plusieurs propositions sont faites pour limiter les effets du futur parc éolien : un nouveau projet avec 4 éoliennes est envisagé, puis après nouvelles discussions, **le scénario à 3 éoliennes est retenu. Il permet de regrouper les éoliennes et de concentrer le parc sur un même relief.**

Variante à 3 éoliennes :
les éoliennes sont regroupées sur un même relief, offrant unité et cohérence à l'ensemble, tout en minimisant au maximum les effets sur le territoire.

Les trois éoliennes du secteur 2 sont supprimées, avec deux effets bénéfiques immédiats :

- limiter les co-visibilités avec les autres parcs éoliens depuis Roussac,
- éviter la proximité des éoliennes pour tous les hameaux situés au nord du secteur, dont le gîte de la Cour du Verger (situé à 3 km).



“

En choisissant un projet avec trois éoliennes, EDF Renouvelables propose un projet justement dimensionné à l'échelle de ce territoire rural.

”

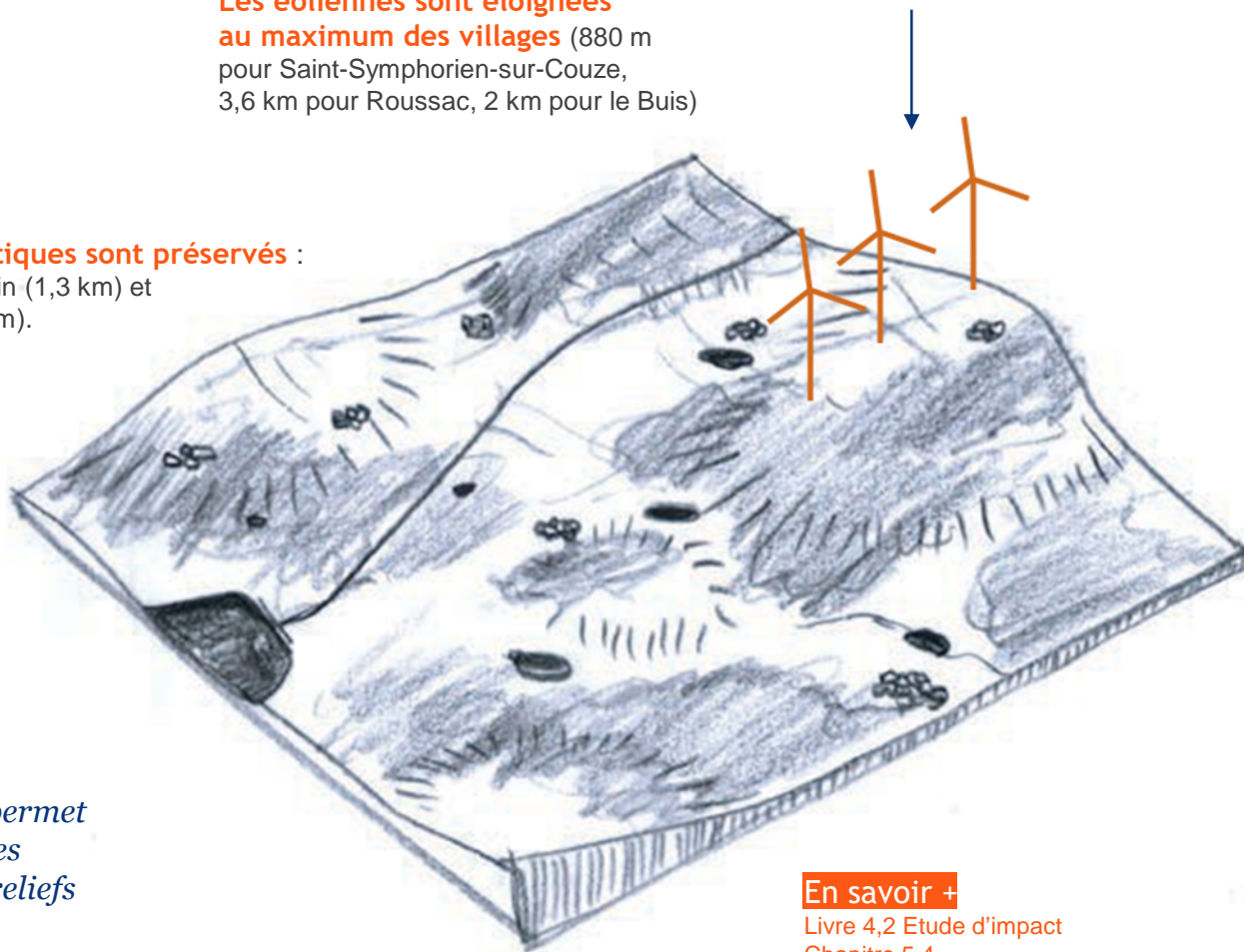
Les sites emblématiques sont préservés :

la chapelle Saint-Martin (1,3 km) et la croix du Buis (1,8 km).

Il n'y a pas d'effet d'encerclement des lieux de vie par le parc éolien

Les éoliennes sont éloignées au maximum des villages (880 m pour Saint-Symphorien-sur-Couze, 3,6 km pour Roussac, 2 km pour le Buis)

Les trois éoliennes retenues forment un même groupe sur un seul relief



En savoir +

Livre 4,2 Etude d'impact
Chapitre 5.4

“

Ce projet de moindre incidence permet un regroupement harmonieux des éoliennes tout en soulignant les reliefs du territoire.

”



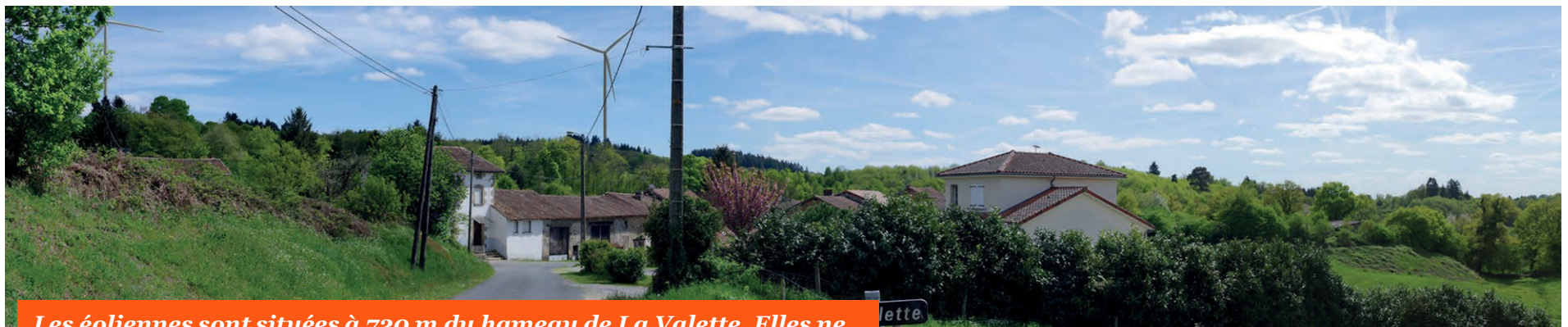
LE PROJET EN IMAGES

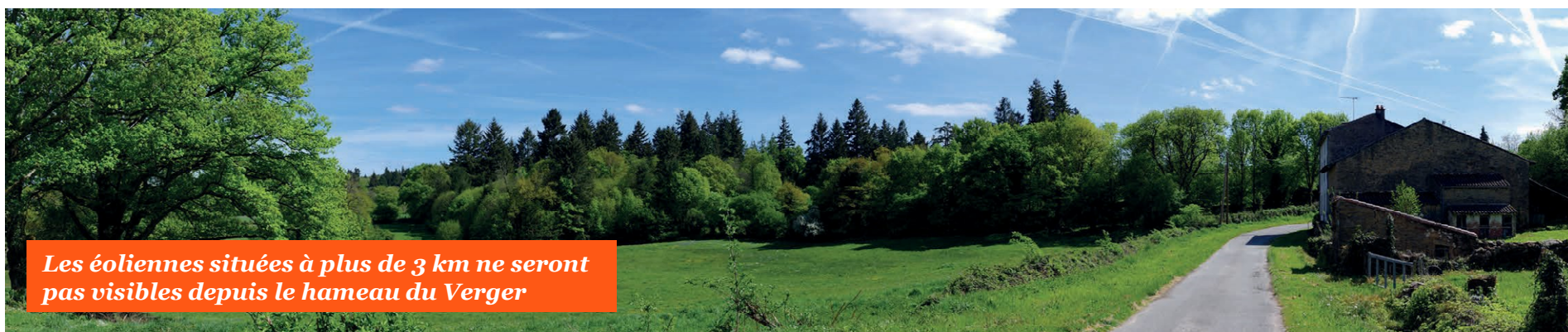
En savoir +

Retrouvez tous les photomontages
Livre 4.6 Volet paysage de l'étude d'impact
Chapitre 3

Le parc vu depuis les hameaux voisins

Les simulations visuelles présentées sont réalisées à partir des lieux de vie les plus proches du futur parc
(simulations à 120°)





Quelques vues depuis le lac de Saint-Pardoux

Les simulations visuelles présentées concernent le site touristique le plus fréquenté du secteur : le lac de Saint-Pardoux.





Le point de vue est situé à 5,4 km à l'est du projet, sur les landes de Chabannes face au lac de Saint-Pardoux. Les éoliennes sont visibles dans le paysage lointain.



Le point de vue est situé à 2,9 km à l'ouest du projet, sur la plage de Fréaudour. Les éoliennes ne seront pas visibles depuis la plage, lieu le plus fréquenté du lac, essentiellement en période estivale.



LES EFFETS DU PROJET POUR LE TERRITOIRE

Un projet adapté au territoire

Un environnement naturel et humain préservé

La préservation de la flore et de la faune, de la qualité des sols et des eaux, du patrimoine, et plus largement du cadre de vie et paysager des riverains a guidé l'élaboration du projet.

Le passage de 13 à 3 éoliennes est le résultat d'une concertation approfondie avec les élus et les habitants qui a conduit à la **mise en place d'une soixantaine de mesures d'évitement des principaux enjeux et de réduction des effets** liés à l'implantation même du projet.

En voici quelques exemples :

Éloignement d'au moins 680 mètres des habitations les plus proches du parc

Choix du modèle d'éoliennes pour éloigner les pales de la canopée où se concentre l'activité des chauves-souris

Éoliennes stoppées pendant les périodes où les chauves-souris se déplacent le plus

Effet d'encerclement évité pour l'ensemble des villages et hameaux

Plan de bridage des éoliennes pour préserver la quiétude sonore des riverains dans certaines conditions météorologiques

Réutilisation majoritaire des pistes existantes (seulement 881 mètres d'accès à créer)

Arrêt des travaux pendant les périodes de reproduction des oiseaux et des chauves-souris

Le projet a été optimisé pour être parfaitement adapté à son territoire. Ses effets résiduels – notamment en phase chantier – ont été limités au maximum. De sorte qu'**une seule mesure compensatoire** s'avère aujourd'hui nécessaire : le reboisement des surfaces défrichées (1,8 ha) pour favoriser l'activité forestière et le stockage de carbone par les arbres.

En complément, EDF Renouvelables s'engage à réaliser des **plantations arborées** pour créer un environnement paysager de qualité autour du site.

“

Le projet se concentre sur des emprises très faibles. Ses effets sont limités par les nombreuses mesures d'évitement et de réduction mises en place.

”



Un suivi environnemental dans la durée

En implantant le parc à Saint-Pardoux-le-Lac, EDF Renouvelables s'engage dans la durée avec son territoire d'accueil. Au-delà du suivi environnemental du chantier, le comportement des oiseaux et des chauves-souris à proximité des éoliennes sera observé durant toute la durée de vie du parc.

En savoir +

Livre 4,2 Etude d'impact
Chapitre 7

25 années de soutien à l'économie locale

Un parc éolien est une activité économique qui bénéficie directement au territoire où elle est implantée. Celui de Saint-Symphorien-sur-Couze aura **des effets directs en faveur de l'économie locale** :



Pendant les 2 années de chantier
où les entreprises de travaux feront appel à de la main-d'œuvre locale et feront travailler le commerce



Durant les 25 années d'exploitation
où des emplois seront créés pour assurer la maintenance du site et près de 120 000 € seront versés chaque année aux collectivités



Lors de son démantèlement
où les entreprises de travaux interviendront à nouveau sur le territoire



“ **3 millions d'euros pour la collectivité** ”

C'est ce que rapportera le parc en fiscalité pour les collectivités durant ses 25 années d'exploitation.

C'est l'équivalent du **budget nécessaire à la création d'une maison de santé** de 1 000 m² pouvant accueillir une vingtaine de praticiens.



SYNTHÈSE

Le projet retenu

